

**Communiqué de presse**  
*Pour publication immédiate*

## **Résultats de la consultation de votre Caisse dans le milieu**

**Montréal, le 10 septembre 2018** – La Caisse Desjardins du Centre-est de Montréal a tenu, du 1er mai au 10 juin dernier, une grande consultation auprès de ses membres sur son engagement dans le milieu. Les résultats obtenus guideront le choix des projets d’envergure qui seront appuyés par le Fonds d’aide au développement du milieu (FADM) de la Caisse sur son territoire au cours des prochaines années.

*Le FADM est un fonds provenant des ristournes collectives, votées en assemblée générale. Il permet aux caisses de soutenir, en partenariat avec les organismes du milieu, des projets structurants qui répondent aux besoins de leur communauté. C’est un geste de solidarité envers les collectivités et les milieux dans lesquels les caisses opèrent.*

À la question « *Selon vous, qu’est-ce que la Caisse pourrait faire pour améliorer la qualité vie des citoyens de notre territoire?* », les secteurs d’intervention qui ont récolté le plus de votes ont été :

- Investir dans des projets liés à des problématiques sociales : pauvreté, exclusion, violence, etc.
- Soutenir des projets pour favoriser l’emploi et le démarrage d’entreprise
- Soutenir des projets pour favoriser le développement durable et l’environnement

De plus, considérant que les trois groupes de clientèles, soit les aînés, les adolescents et les jeunes, ainsi que la famille et la petite enfance, ont obtenu des appuis assez similaires lors de cette consultation, la Caisse pourra choisir d’appuyer divers projets structurants touchant l’ensemble de ces populations ou encore plusieurs projets ciblés.

La Caisse poursuivra par ailleurs et parallèlement son implication dans le milieu par l'entremise de dons et commandites. Ces derniers viseront à soutenir de plus petits projets ou événements ponctuels mis sur pied par les organismes du milieu (prioritairement membres de la Caisse) et se déroulant sur son territoire.

En plus de respecter les critères d'admissibilité mis en place par la Caisse, les demandes de dons et commandites soumis devront concerner des projets ou événements dans les secteurs d'intervention suivants :

- Arts et culture
- Coopération
- Développement économique
- Éducation
- Œuvres humanitaires
- Santé et saines habitudes de vie

Pour plus d'information sur les conditions et critères d'admissibilité relatifs à une demande de dons et commandites ou une demande au Fonds d'aide au développement du milieu, ne manquez pas de consulter la section *Engagement dans la communauté* de notre site web.

- 30 -

**Nathalie Charland**

Directrice Ressources humaines et Communications

[nathalie.y.charland@desjardins.com](mailto:nathalie.y.charland@desjardins.com)

514-725-5050 poste 7632790